

CALENDRIER 2025/2026 Accueils de Loisirs ALSH - 3-11 ans



Calendrier simplifié des mercredis ALSH – 2025/2026

INSCRIPTION À L'ANNÉE - Tarification au forfait	
7 juillet (7h30) - 1^{er} août (12h) Tous les mercredis uniquement	Mise en ligne sur le portail des mercredis journée Formule : journée complète tous les mercredis de l'année
	Annulation possible durant la période Attention : 1 mercredi = annulation de tous les mercredis
	Aucune annulation possible au delà du 1^{er} août (Sauf justification)
15 juillet (7h30) - 1^{er} août (12h) N'importe quel mercredi Tout type de formule	Mise en ligne sur le portail des mercredis au choix Formules : matin + repas / après-midi / journée complète
	Annulation possible durant la période
	Aucune annulation possible au delà du 1^{er} août (Sauf justification)
INSCRIPTION À LA CARTE - Tarification journalière - Ouvert toute l'année	
À partir du 11 août 2025 (7h30) N'importe quel mercredi Tout type de formule	Annulation jusqu'à J-21 (18h30)
	Inscription via le portail jusqu'à J-14 Formules : matin + repas / après-midi / journée complète
	Jusqu'à J-8 : demande au directeur ALSH
Démarches via le portail famille, sauf entre J-14 et J-8 : contact direct avec le directeur.	



Calendrier des périodes de vacances (par saison)

Période	Inscriptions à la semaine	Inscriptions à la carte
Automne 2025 Du 20 au 31 octobre	Lundi 15 septembre 2025 à 7h30 Au vendredi 19 septembre 2025 à 12h	Du lundi 22 septembre à 7h30 Au vendredi 3 octobre 2025 à 12h
Hiver 2026 Du 9 au 20 février	Lundi 5 janvier 2026 à 7h30 Au vendredi 9 janvier 2026 à 12h	Lundi 12 janvier 2026 à 7h30 Au vendredi 23 janvier 2026 à 12h
Printemps 2026 Du 7 au 17 avril	Lundi 2 mars 2026 à 7h30 Au vendredi 6 mars 2026 à 12h	Lundi 9 mars 2026 à 7h30 Au vendredi 20 mars 2026 à 12h
Été 2026 Dates selon les sites	Lundi 4 mai 2026 à 7h30 Au jeudi 7 mai 2026 à 12h	Lundi 11 mai 2026 à 7h30 Au vendredi 29 mai 2026 à 12h Annulation juillet possible jusqu'au 12 juin 2026 Annulation août possible jusqu'au 10 juillet 2026

Annulation sans facturation tout au long de chaque période d'inscription.

Au delà, annulation possible uniquement sur justificatifs.

